

Bulletin sur la transition du taux IBOR

Bulletin | FÉVRIER 2022

L'objectif de ce bulletin est de faire part des plus récentes mises à jour et des derniers développements sectoriels concernant la transition des taux interbancaires offerts (taux IBOR) vers les taux de référence de rechange. Dans ce numéro, vous trouverez un sommaire des faits saillants relatifs aux territoires de la communauté mondiale de réglementation, des groupes de travail du secteur et des diverses sources de nouvelles du secteur.

ÉTATS-UNIS

- Les swaps de taux SOFR [comptent](#) désormais pour la majorité des risques de taux échangés directement sur les marchés linéaires des swaps selon l'Alternative Reference Rate Committee (ARRC). Ceci démontre une tendance positive continue durant la transition du LIBOR vers le SOFR.
- L'ARRC a déterminé ses principaux objectifs pour l'année 2022, qui entrent dans deux [domaines prioritaires](#) clés : (1) promouvoir et surveiller l'adoption du taux SOFR pour de nouveaux contrats et (2) soutenir la transition des anciens contrats. Pour ce faire, il faudra élaborer des mesures législatives fédérales et étatiques comme il se doit.
- Le CME Group [a signalé](#) une croissance exponentielle en ce qui a trait aux opérations à terme et sur options basées sur le taux SOFR pour l'année 2022, avec une moyenne de plus de 65 000 contrats quotidiens en février. Cette croissance confirme que les clients acceptent largement cette transition vers des produits fondés sur le taux SOFR pour la gestion de leurs risques.
- Ginnie Mae (GNMA) [a publié](#) un guide de référence sur la transition de l'indice LIBOR (LIBOR Index Transition Reference Guide) qui souligne l'incidence de cette transition sur les titres adossés à des créances hypothécaires et les programmes de titres multiclassés. GNMA a collaboré avec la Federal Housing Administration afin de s'assurer de la synergie de cette transition et de l'harmonisation des échéanciers.
- Près de 90 % des nouvelles émissions sur le marché des dettes à taux variable font maintenant référence au taux SOFR selon le [rapport](#) de la politique monétaire de la Réserve fédérale. Sur le marché de la titrisation, les entreprises commanditées par le gouvernement acceptent désormais uniquement les prêts hypothécaires à taux variable basés sur le taux SOFR et ont jumelé toutes les émissions de titres adossés à des créances hypothécaires connexes au taux SOFR.
- La SOFR Academy [a annoncé](#) une nouvelle solution d'Invesco et de la SOFR Academy, intitulée « Across-the-Curve Credit Spread Index (AXI) », dans le but d'offrir une transition en douceur vers un marché de crédit fondé sur le taux SOFR. AXI fournira également aux participants sur le marché de la transparence et de la certitude.
- L'ICE [a lancé](#) le taux SOFR à terme de référence en version bêta afin de mesurer les taux SOFR à terme prospectifs sur des périodes de 1, 3, 6 et 12 mois. Ces taux sont avantageux pour les participants sur marché qui considèrent les taux à terme prospectifs comme étant des certitudes lorsqu'ils calculent à l'avance les frais d'intérêts et autres paiements contractuels.

CANADA

- Refinitiv [a publié](#) sa consultation concernant l'abandon du taux CDOR en soulignant quelques éléments clés, comme la viabilité du taux CDOR, les questions posées lors de la consultation, les obligations réglementaires et les exigences de la politique. Il n'est plus possible de laisser des commentaires et de la rétroaction pour la consultation depuis le 28 février 2022.
- Le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien [a salué](#) cette publication du document de consultation de Refinitiv à la suite de la publication du [livre blanc](#) concernant l'abandon potentiel du CDOR.
- Lors d'une discussion de groupe [organisée](#) par l'ISDA, une analyse des risques cernés concernant l'efficacité du CDOR avant son abandon a été menée. Parmi ces risques figure le déclin de l'offre d'émission d'acceptations bancaires qui érode la base sur laquelle est établi le CDOR.

INTERNATIONAL

- La Banque d'Angleterre, la Financial Conduct Authority (FCA) et le groupe de travail sur les taux de référence sans risque de la livre sterling ont publié ensemble un [communiqué de presse](#) qui servait de réflexion sur les progrès accomplis, le travail qu'il reste à faire et le mode d'opération futur du groupe de travail.
- Le 1^{er} janvier 2022, l'Autorité européenne des marchés financiers [a commencé](#) à superviser les administrateurs de taux de référence essentiels de l'Union européenne, ainsi que les administrateurs de pays tiers reconnus par l'Union européenne dans le cadre du règlement sur les taux de références.
- L'Autorité européenne des marchés financiers [a mis à jour](#) sa foire aux questions concernant le règlement sur les taux de références de l'Union européenne afin d'y inclure des renseignements détaillés en cas de perturbation temporaire de la fourniture du taux de référence dans le contexte de l'article 28, paragraphe 2.
- Refinitiv [a confirmé](#) sa décision d'apporter des changements majeurs à la méthodologie du taux de swap de Tokyo pour les swaps faisant référence au TIBOR dans le but de soutenir temporairement la publication continue des taux.
- La Banque de réserve de la Nouvelle-Zélande a [adhéré](#) au module de taux de référence de décembre 2021 dans le cadre du protocole relatif aux mesures de repli de 2021 de l'ISDA, qui comprend des procédures de repli pour le taux de référence BKBM, le principal taux d'intérêt de référence de la Nouvelle-Zélande.

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR CES SUJETS OU POUR ÊTRE AJOUTÉ À LA LISTE DE DIFFUSION MENSUELLE, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LE BUREAU DE TRANSITION DU TAUX IBOR À L'ADRESSE IBOR.TRANSITIONOFFICE@BMO.COM.